



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Taux de cotisations

CCN des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) (IDCC 783)

Personnel cadre et non cadre

À compter du 01/01/2024

1/ Personnel cadre

Garanties obligatoires	À la charge de l'employeur		À la charge du salarié		Total	
	TA	TB / TC	TA	TB / TC	TA	TB / TC
Décès	0,798 %	0,798 %	-	-	0,798 %	0,798 %
Rente éducation	0,084 %	0,084 %	-	-	0,084 %	0,084 %
Incapacité temporaire	-	-	0,578 %	1,082 %	0,578 %	1,082 %
Invalidité / IPP	0,746 %	0,772 %	-	0,572 %	0,746 %	1,344 %
Total	1,628 %	1,654 %	0,578 %	1,654 %	2,206 %	3,308 %

2/ Personnel non cadre

Garanties obligatoires	À la charge de l'employeur		À la charge du salarié		Total	
	TA	TB	TA	TB	TA	TB
Décès	0,515 %	0,515 %	-	-	0,515 %	0,515 %
Rente éducation	0,084 %	0,084 %	-	-	0,084 %	0,084 %
Incapacité temporaire	-	-	0,714 %	0,714 %	0,714 %	0,714 %
Invalidité / IPP	0,504 %	0,504 %	0,389 %	0,389 %	0,893 %	0,893 %
Total	1,103 %	1,103 %	1,103 %	1,103 %	2,206 %	2,206 %

TA : Tranche A : partie de salaire brut limité au plafond de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

TC : Tranche C : partie de salaire brut comprise entre 4 et 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.